

ADDITIF EXCEPTIONNEL AU REGLEMENT POUR LA PREMIERE PHASE 2020-2021

Comme vous le savez, nous avons été amenés à modifier la structure au niveau de la D1 pour la seconde phase de la saison passée (passage à deux poules de 8 au lieu de deux poules de 6), afin de répondre à une situation problématique liée à une conjugaison de forfaits à ce niveau lors de la première phase.

Cependant, au vu des disparités accrues de niveau au sein de la division que cette modification entraîne, nous avons envisagé une adaptation en vue de la phase suivante, tout en souhaitant que cela n'impacte pas l'ensemble des autres niveaux.

En raison de l'arrêt des compétitions de mars dernier, tous ces éléments envisagés sur la seconde phase 2019-2020 sont donc logiquement reportés sur celle qui va débiter ce vendredi.

Ainsi, pour la seconde phase de la saison 2020-2021, il y aura :

- une D1A à huit équipes tout en haut de la pyramide
- une D1B à huit équipes juste en dessous
- et l'ensemble de la pyramide sera ensuite inchangé.

Voici les enjeux de la phase de championnat qui va débiter :

- les équipes classées de 1 à 8 à l'issue de la phase (soit les quatre premiers de chaque poule) joueront en D1A pour la phase 2
- les équipes classées de 9 à 13 (soit les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème} et le meilleur 7^{ème}) à l'issue de la phase joueront en D1B pour la phase 2
- les équipes classées de 14 à 16 (soit le moins bon 7^{ème} et les deux 8^{ème}) joueront en D2 pour la phase 2
- les équipes classées de 1 à 3 en D2 (soit les deux 1ers de poules et meilleur 2^{ème}) joueront en D1B pour la phase 2

À noter ce changement d'importance, il n'y aura pas de rencontres directes en fin de phase entre les équipes terminant à une même place, le départage se fera sur la base du règlement permettant de classer les équipes terminant à une même place dans des divisions différentes.

Les montées et descentes demeurent inchangées dans toutes les autres divisions,